AVIS DE PUBLICITE
2023/Longeau/004

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNE DE POUILLY-SUR-VINGEANNE

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Pouilly-sur-Vingeanne (21) (références cadastrales : ZE n°31 ; PK 193.643 du canal entre Champagne et Bourgogne, en rive droite).

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur agricole pour un usage de terrain labourable.

Publié le	9 octobre 2023
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	**Date** : 10 novembre 2023 **Heure** : 12h
Objet de l'occupation	Terrain agricole d'une superficie de 1667m²
Lieu	**Commune** : Pouilly-sur-Vingeanne **Adresse** : 21610 POUILLY-SUR-VINGEANNE **Références cadastrales** : ZE n°31 **PK** : 193.643 rive droite
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Terrain agricole, terrain labourable
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement/ Restrictions	La convention ne vaut pas autorisation de circuler sur le chemin de halage. Il est interdit d'utiliser des pesticides au vu de la proximité du canal
Type d'autorisation délivrée/Durée	Convention d'occupation temporaire de 5 ans minimum
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera calculé en fonction de la superficie en zone agricole et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies Navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable : Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF

Date de disponibilité prévisionnelle du bien	01 janvier 2024
Durée de la COT/AOT	Durée de 5 ans minimum
Critères de sélection	Les critères seront considérés en fonction de la superficie prise en compte et de la proposition tarifaire
Négociation	Oui dans la limite basse des tarifs nationaux VNF
Pièces à fournir	• Statuts et Kbis (si société), • Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte, • Assurance, • Fiche client renseignée, • Justificatif de domicile de moins de 3 mois, • Descriptif du projet, • Une proposition de redevance selon les tarifs domaniaux et services de VNF de l'année 2023 : Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	La demande est à rédiger en français et à envoyer - Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse : Voies navigables de France U.T.I C.C.B – Agence de Longeau Rue Alexandre Rouard 52250 LONGEAU PERCEY - soit par voie électronique à ap-ami.dtne@vnf.fr en **indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné et la mention « ne pas ouvrir » sur le courrier postal**
Service à contacter pour renseignement	Voies navigables de France U.T.I C.C.B – Agence de Longeau Rue Alexandre Rouard 52250 LONGEAU PERCEY Tèl : 03-25-88-42-24

PLAN DE SITUATION